



La chambre de tir, vers le nord. A gauche, le pas de tir et l'ouverture de tir condamnée. En face, l'accès à la soute à munitions.

IVR31_20145905544NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation